Informations de base

1995/2313(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Politique d'entreprise: fonctionnement futur des réseaux d'information et de coopération **Subject** 3.45 Politique de l'entreprise, coopération entre entreprises	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	HENDRICK Mark Phillip (PSE)	31/01/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	QUISTHOUDT-ROWOHL Godelieve (PPE)	26/02/1996
RELA Relations économiques extérieures	VALDIVIELSO DE CUÉ Jaime (PPE)	23/01/1996

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/12/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0435	Résumé
19/01/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/05/1996	Vote en commission		Résumé
30/05/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0185/1996	
04/07/1996	Débat en plénière		
04/07/1996	Fin de la procédure au Parlement		
22/07/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1995/2313(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/07367

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0185/1996 JO C 198 08.07.1996, p. 0004	30/05/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0389/1996 JO C 211 22.07.1996, p. 0014-0045	04/07/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0435	05/12/1995	Résumé

Politique d'entreprise: fonctionnement futur des réseaux d'information et de coopération

1995/2313(COS) - 04/07/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Mark HENDRICK (PSE, RU) relatif au fonctionnement futur des réseaux d'information et de coopération dans le cadre de la politique d'entreprise. Afin de promouvoir l'esprit d'entreprise tendant à favoriser l'activité et l'emploi, le Parlement européen entend harmoniser et améliorer les résultats des services des réseaux d'information et de coopération. Le rapport souhaite: - qu'un bilan de la gestion des Euro-Info-Centres (EIC) soit dressé régulièrement afin que leurs activités puissent être appréciées par les différentes régions européennes; - que les informations diffusées aux EIC soient révisées régulièrement, afin de vérifier l'utilité des données pour les entreprises visées, et que ces informations centralisées puissent être diffusées aux PME et être consultées par elles en un point unique (one-stop shopping); - que les réseaux soient dotés des moyens matériels les plus récents; - que les EIC poursuivent leur collaboration avec les structures délocalisées (chambres de commerce, agences locales d'entreprises); - que les réseaux restent des prestataires de services n'ayant pas pour but premier la recherche du profit. Enfin, le Parlement européen est attaché au développement et à la multiplication des réseaux orientés vers l'extérieur de l'Union et souhaite en particulier voir s'étendre l'European Business Information Centre. Il se prononce pour le maintien des structures décentralisées, afin d'assurer une liaison directe entre la pratique sur le terrain et la Commission.

Politique d'entreprise: fonctionnement futur des réseaux d'information et de coopération

1995/2313(COS) - 05/12/1995 - Document de base non législatif

OBJECTIF : ce rapport sur le fonctionnement futur des réseaux d'information et de coopération de la politique d'entreprise (réseaux EIC, BC-NET et BRE) prend en compte les données actuelles et l'analyse critique des évolutions possibles avant de proposer les objectifs prioritaires à poursuivre ainsi que leurs conséquences fonctionnelles et financières. CONTENU : L'objectif stratégique des réseaux de politique d'entreprise est la mise à la

disposition des PME d'une infrastructure d'information, de conseil et soutien à travers toute la Communauté et au-delà. Le rapport de la Commission souligne à la fois l'importance de l'acquis basé sur le caractère irremplaçable de la méthodologie des réseaux s'appuyant sur un large partenariat avec des corps intermédiaires décentralisés prenant en charge une part importante de cofinancement. Toutefois, le chemin qui reste à parcourir réclame une montée en puissance en termes de qualité, d'efficacité et d'adéquation des moyens aux besoins des PME. Ceci implique d'adapter la composition des réseaux aux objectifs de développer une politique de qualité et d'en mesurer les résultats, de réviser le rôle de la Structure centrale en privilégiant l'animation et la formation, d'amplifier l'effet réseau et l'impact de la promotion. En termes de financement, des efforts de rationalisation s'imposent, de même que la modernisation des outils informatiques ou télématiques pour concilier développement local et mondialisation des échanges. Les PME devront être plus soutenues dans l'élaboration de leurs stratégies d'internationalisation, être mieux informées sur les marchés et conseillées efficacement sur les moyens de coopérer pour tirer le plein potentiel du marché intérieur et des nouvelles opportunités existant sur les marchés, notamment en Europe centrale et orientale, en Méditerranée mais aussi en Amérique Latine et en Asie. Enfin, la Commission considère que cela serait un avantage si les réseaux pouvaient agir de concert avec d'autres programmes communautaires et d'autres organismes nationaux ou régionaux.